

## Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 10 octobre 2018 à 20h30

L'an deux mille dix-huit, le dix octobre à 20 heures 30, le conseil municipal de la Commune de Caudecoste dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques PLO, Maire.

La séance était publique. Date de la convocation : 04 octobre 2018.

Etaient présents les conseillers municipaux : Mmes Jacqueline CORIASCO, Maryse LESPES, Evelyne LEVEQUE, Huguette MAFFEIS, Martine METIVIER, Emilie RAMIS, MM Didier BALDY, Jérôme CAUNES, Roland DABOS, François DAILLEDOUZE, Yves MASSON et Jean-Jacques PLO.

Excusé : MM Guy POTEREAU et Frédéric PARREIN.

Absent : M. Alain DEZALOS.

M. Guy POTEREAU a donné pouvoir à M. François DAILLEDOUZE pour voter en son nom.

M. Frédéric PARREIN a donné pouvoir à Mme Emilie RAMIS pour voter en son nom.

Le conseil a choisi pour secrétaire Mme Jacqueline CORIASCO, Mme Laurence BONNET, secrétaire générale, a été nommée secrétaire auxiliaire.

### **Rythmes scolaires - Renouvellement PEDT 2018-2021**

Mme Lespès, adjointe en charge des affaires scolaires, rappelle que, depuis la rentrée scolaire 2014/2015, la mise en place de la réforme des rythmes scolaires s'est accompagnée d'une réflexion pour promouvoir des activités pédagogiques dans le cadre d'un PEDT (Projet Educatif Territorial).

2018 est l'année du renouvellement du PEDT qui relève de l'initiative de la commune et associe l'ensemble des acteurs éducatifs. Il s'appuie sur le Contrat Enfance Jeunesse. Il a une durée maximale de 3 ans.

A titre dérogatoire, l'organisation du temps scolaire a été modifiée à la rentrée de septembre 2018. Le retour à la semaine de 4 jours implique quelques modifications dans l'organisation des temps périscolaires.

Le Plan Mercredi organise l'accueil autour de 4 axes :

- Veiller à la complémentarité éducative des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires,
- Assurer l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer,
- Inscrire les activités sur le territoire,
- Proposer des activités riches et variées avec des sorties éducatives et en visant une réalisation finale (tournoi spectacle, œuvre ...).

Pour les collectivités, il prévoit :

- Un soutien financier renforcé 1 €/heure/enfant au lieu de 0,54 € pour les heures nouvelles hors Contrat Enfance Jeunesse,
- Des normes d'encadrement adaptées pour les collectivités labellisées « Plan Mercredi »,
- Un cadre réglementaire adapté,
- L'accompagnement et la mise à disposition d'outils pratiques.

L'adhésion au « Plan Mercredi » garantira une offre périscolaire de qualité et pour cela la collectivité doit remplir 3 conditions cumulatives :

- Organiser un accueil de loisirs déclaré,
- S'engager à respecter la charte qualité Plan Mercredi,
- Conclure un PEDT intégrant le mercredi.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal de valider la proposition de PEDT et d'autoriser M. le Maire à signer ce dernier.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- DE VALIDER le Projet Educatif Territorial proposé en annexe,
- D'AUTORISER M. le Maire à signer la convention relative au nouveau PEDT,

Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

## **Convention de regroupement et de valorisation des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) entre la Commune de Caudecoste et l'Agglomération d'Agen**

Un programme d'innovation en faveur de la maîtrise de la demande énergétique dénommé « Economies d'énergie dans les TEPCV (Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte), a été lancé par l'Etat.

Ce programme PRO-INNO-08, prévoit que toute dépense réalisée par un TEPCV de moins de 250 000 habitants ou par une collectivité locale incluse dans ce territoire, pour financer des travaux d'économies d'énergie sur leur patrimoine donne lieu à délivrance de Certificats d'Economies d'Energie (CEE) revendus à EDF.

Le montage de ces dossiers étant complexe, les communes ont la possibilité par convention de regroupement d'opérations de déléguer à l'Agglomération d'Agen la gestion et la valorisation de ses CEE.

La mise en œuvre de PRO INNO 08 permettra de financer les opérations de rénovations énergétiques des bâtiments communaux à 80% minimum.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- DE VALIDER la convention de délégation de la gestion et de la valorisation des certificats d'économies d'énergie (CEE) à l'Agglomération d'Agen,
- D'AUTORISER M. le Maire à signer ladite convention.

Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

## **Chèques Cadeaux pour les fêtes de fin d'année au personnel en contrat de droit privé ou public**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la réglementation concernant les bons d'achat attribués à un salarié au cours d'une année pouvant être exclus de l'assiette des cotisations de la Sécurité Sociale lorsqu'ils sont attribués en relation avec un évènement.

Le montant global à ne pas dépasser pour l'année 2018 est de 166 € par salarié.

Monsieur le Maire propose d'en faire bénéficiaire, pour les fêtes de fin d'année, le personnel en contrat de droit privé ou public (CAE - Contrat d'avenir - CDD - CDI), salariés de la commune en 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- DE REMETTRE une pochette de chèques cadeaux d'une valeur de 120 € aux personnes salariées en contrat de droit privé ou public pour les fêtes de fin d'année au prorata du temps effectif de service pour l'année 2018.

Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

## **Questions diverses**

### **Recensement de la population**

Les agents recenseurs seront Mmes Oustrain Pascale et Piasentin Marie-Béatrice.

### **Adressage**

M. Dailedouze informe les membres du conseil municipal que le logiciel acquis par l'Agglomération d'Agen connaîtra une 2<sup>ème</sup> version mi-décembre. Seules trois communes de l'Agglomération d'Agen devaient réaliser l'adressage dans l'urgence à cause de l'arrivée de la fibre optique. En effet, pour bénéficier de la fibre optique, il faut une adresse « normalisée ». La commission ad'hoc commencera les travaux au 1er trimestre 2019.

### **Logement Place Balgau**

Les locataires actuels ont donné leur préavis pour début décembre. Un nouveau locataire prendra le relais pour un loyer de 475 €.

### **Bail commercial route du Brulhois**

Suite à la délibération du 20 juin 2018, la résiliation du bail arrivait à échéance le 23 septembre 2018.

M. Baldy informe qu'un délai a été accordé afin que le local soit libéré au plus tard en fin d'année 2018.

### **Appel à projets "Écoles numériques innovantes et ruralité"**

Un appel à projet piloté par le Ministère de l'Éducation Nationale est lancé pour soutenir les initiatives innovantes des équipes pédagogiques et éducatives dans et autour de l'école.

Mme la directrice d'école a rencontré Mme Lespès pour bénéficier de cet appel à projet afin d'équiper l'école d'une classe mobile en complément du programme d'école numérique.

Cet équipement est constitué de tablettes, d'une suite de logiciels, d'un accès aux ressources, d'une solution de stockage sécurisées et de services d'accompagnement dédiés pour la réussite de projets numériques.

Mme Lespès et M. Dailedouze se sont donc engagé pour accompagner la directrice d'école.

Ce projet impacterait le budget 2019 mais il est nécessaire de répondre dans un premier temps à l'appel à projet, et, si la subvention à hauteur de 50 % de l'équipement est pris en charge par le Ministère de l'Éducation Nationale, le Fond de Solidarité Territorial de l'Agglomération d'Agen pourrait compléter la prise en charge. Il resterait à la charge de la commune 25 % du montant Hors Taxes et 5 % de TVA (suite au remboursement du Fonds de Compensation de la TVA à l'année N+2).

Fin de la séance à 22h15.